

NOM DE L'UNIVERSITÉ : HEC Montréal

NUMÉRO DE L'UNIVERSITÉ : 976001

**ÉTAT DE TRAITEMENT  
2015-2016**

**APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

DATE :

8 septembre 2016

ADMINISTRATEUR :

Hélène Dumais  




# Raymond Chabot Grant Thornton

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de  
La Corporation de l'École des hautes études  
commerciales de Montréal

Raymond Chabot Grant Thornton  
S.E.N.C.R.L.  
Bureau 2000  
Tour de la Banque Nationale  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691  
Télécopieur : 514 878-2127  
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de direction incluses dans l'état du traitement ci-joint de La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal pour l'exercice terminé le 30 avril 2016 (ci-après l'« état du traitement »). L'état du traitement a été préparé par la direction sur la base des dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2015-2016*.

### Responsabilité de la direction pour l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2015-2016*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état du traitement, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'état du traitement. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant

sur la préparation de l'état du traitement afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état du traitement.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion**

À notre avis, l'état du traitement a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2015-2016*.

### **Référentiel comptable et restrictions à l'utilisation**

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que le référentiel comptable appliqué est détaillé dans la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2015-2016*. Cet état du traitement a été préparé dans le but d'aider La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal à répondre aux exigences de l'article 4.1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de la Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal et au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Montréal  
Le 8 septembre 2016

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A111208

## État du traitement

Établissement : École des hautes études commerciales de Montréal

Année financière : 2015-2016

Page : 1 de 4

### 1. Personnel de direction supérieure

Nom, fonction	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)					
	Salaire de base	Autres <sup>(2)</sup> éléments de traitement	Droits d'indemnité de départ exercés <sup>(1)</sup>	Fondations ou personnes morales	TC : ** nb de mois	TP : % du temps
Michel Patry, Directeur	270 768	16 153			12	
Federico Pasin, Secrétaire général	201 759	9 020			12	
Georges Montplaisir, Directeur des finances	185 169	10 051			12	

(1) La valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année 2015-2016 apparaît en note complémentaire à l'état du traitement (page 2).

(2) Les éléments de traitement autres que le salaire comprennent: une allocation automobile, le coût d'un permis de stationnement et le coût assumé pour un régime privé d'assurance

## Note complémentaire

Établissement : École des hautes études commerciales de Montréal

Année financière : 2015-2016

Page : 2 de 4

### 1. Personnel de direction supérieure

Lorsqu'il cesse d'être directeur de l'École, le directeur sortant a droit, pour une période de deux années, au même traitement annuel que celui qu'il recevait lors de la dernière année de son mandat à titre de directeur de l'École. Cette période de deux années est constituée d'un congé sabbatique de douze mois et d'une année à titre de professeur de l'École.

### 2. Liste des éléments de traitement autres que salaire de base

Nom, fonction	Allocation automobile	Permis de stationnement	Coût pour régime privé d'assurance
Michel Patry, Directeur	12 548	1 109	2 496

## État du traitement

Établissement : École des hautes études commerciales de Montréal  
 Année financière : 2015-2016  
 Page : 3 de 4

### 2. Autres catégories de personnel de direction

Catégorie	Effectif total(**) de la catégorie	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments de traitement
Personnel de direction(***) des composantes de l'établissement(*)	23,00	Le plus élevé	155 167	6 750
		Moyenne	103 012	2 667
		Le moins élevé(****)	108 274	858
Personnel de direction(****) des services	67,12	Le plus élevé	147 048	16 839
		Moyenne	108 348	2 550
		Le moins élevé(****)	59 691	0
Personnel de gérance(****) des emplois de soutien	2,69	Le plus élevé	74 112	4 836
		Moyenne	60 920	2 814
		Le moins élevé	55 977	192

(\*) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.

(\*\*) En équivalence temps complet; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.

(\*\*\*) Un professeur qui accepte une charge administrative conserve une partie de sa tâche d'enseignement en plus de la charge administrative.

Le salaire autorisé est celui de professeur auquel s'ajoute une prime de direction et est réparti dans 29 des 29 cas comme suit :

0 à 25 % = 1 - 26 à 50 % = 26 - 51 à 75 % = 1 - 76 % à 100 % = 1

Seule la partie du salaire attribuable à la tâche de direction est considérée aux fins du salaire de base.

(\*\*\*\*) Il s'agit de personnes n'ayant pas le statut de professeur.

(\*\*\*\*\*) Certains postes sont autorisés sur une base annuelle à temps partiel.

## État du traitement

Établissement : École des hautes études commerciales de Montréal

Année financière : 2015-2016

Page : 4 de 4

### Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés

Personnel de direction supérieure		Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)	
Nom, Prénom	Fonction	Nombre de mois dans la fonction	Valeur pécuniaire
Patry, Michel	Directeur	12	52 621
Pasin, Federico	Secrétaire général	12	28 660
Georges Montplaisir	Directeur des finances	12	8 334
Autres catégories de personnel de direction	Étendue des frais remboursés	Effectif(*)	Valeur pécuniaire
Personnel de direction des composantes de l'établissement(**)	Le plus élevé	28	8 499
	Moyenne		2 427
	Le moins élevé		37
Personnel de direction des services	Le plus élevé	74	60 388
	Moyenne		4 170
	Le moins élevé		50
Personnel de gérance des emplois de soutien	Le plus élevé	4	0
	Moyenne		0
	Le moins élevé		

(\*) S'applique aux personnes qui ont perçu des remboursements de frais ou d'allocations; ne s'applique pas autrement.

(\*\*) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.